

## Compte-rendu

### Rappel de l'ordre du jour

---

1. Présentation et adoption du scénario tendanciel ;
2. Hiérarchisation des enjeux du SAGE ;
2. Présentation de l'étude « *Estimation de la contribution des marais alluviaux au débit de la Seudre* » ;

### Documents remis

---

#### Documents téléchargeables : (lien et codes joints aux invitations)

- Scénario tendanciel - avril 2013 ;
- Rapport de stage, « *Estimation de la contribution des marais alluviaux au débit de la Seudre* », Florence Daumas - Mars-Août 2012 ;

### Annexes au compte-rendu

---

Annexe 1 : Liste des membres présents ou représentés

Annexe 2 : Diaporama *Tendances d'évolution pour les enjeux de gestion de l'eau du bassin de la Seudre à l'horizon 2021*

Annexe 3 : Diaporama *Estimation de la contribution des marais alluviaux au débit de la Seudre*

### Compte-rendu détaillé

---

Pascal FERCHAUD, Président de la CLE du SAGE de la Seudre, accueille les participants et ouvre la séance à 14h40.

Il rappelle les objectifs principaux de cette Commission et apporte quelques précisions sur les raisons de son ajournement. Initialement prévue le 3 avril 2013, la réunion de la CLE a été repoussée au 16 mai 2013 à la demande des services de l'Etat, de façon à disposer d'un délai supplémentaire pour approfondir leur expertise sur le document de scénario tendanciel présenté aujourd'hui.

Dominique TANTIN (FPPMA 17) s'interroge sur ce délai supplémentaire compte tenu du peu de différence entre les deux versions du rapport. Il demande un effort collectif afin de tenir le calendrier, certes ambitieux, prévu initialement.

Jean-François LEBOURG (DREAL PC) que la demande d'un délai supplémentaire de relecture est liée à la volonté des services de l'Etat d'apporter leur aide à l'élaboration des documents. Il indique que l'exercice d'analyse socioéconomique et de construction de scénario tendanciel ne sont pas des sciences exactes. De façon à mieux orienter ce travail, il renvoie aux travaux de l'échelon national en matière de guides récemment parus pour l'analyse socioéconomique et l'élaboration de la phase tendance et scénarii. Il indique la volonté des partenaires Etat d'intégrer aux documents du SAGE Seudre les propositions desdits guides.

Pascal FERCHAUD propose de passer à l'ordre du jour et donne la parole à Cédric DIEBOLT (ASCONIT) et Pierre STROESSER (ACTéon) pour la présentation du scénario tendanciel.

## 1. Présentation du Scénario Tendanciel

---

Diaporama disponible en annexe 2

---

### Recueil des remarques

Dominique TANTIN : regrette qu'en termes de présentation, l'activité kayak soit fortement impactée par l'aspect quantitatif et qu'en revanche cet impact ne soit pas suffisamment mis en avant pour la pêche de loisir.

Il émet également une remarque à propos des milieux humides et notamment concernant ceux du bassin continental assez peu soumis à la pression urbaine. Il évoque le retournement de prairies en fond de vallée.

Rémi ETIENNE (ASCONIT) : précise que ces zones humides, dites alluviales, sont traitées dans le volet hydromorphologie et que les pressions qu'elles subissent ont bien été prises en compte.

Dominique TANTIN : Constate que le scénario tendanciel affiche une tendance à la stabilité concernant la pression sur les zones humides et l'évolution hydromorphologique de la Seudre. Sur la problématique hydromorphologique, seulement traitée sur la section continentale par le SIAH, l'évolution probable est quasi-nulle compte tenu du manque de moyen de cette structure. Aussi il trouve regrettable qu'une stabilité de la situation, plutôt rassurante, soit affichée et considère qu'il faut s'attendre à une poursuite de la dégradation. Sur le volet AEP, il ajoute

qu'en considérant la détérioration des zones humides, l'état hydromorphologique du fleuve et la pression des espèces invasives, la stabilité de la qualité de la ressource destinée à l'eau potable est compromise.

Rémi ETIENNE : indique que la dégradation hydromorphologique est déjà profonde et interroge pour confirmation D. TANTIN sur une aggravation possible de la situation.

Dominique TANTIN : répond que depuis une vingtaine d'années il n'a pas observé de situation de stabilité sur la Seudre en matière d'état des milieux et que la situation empire tous les ans.

François PATSOURIS : souhaite signaler deux précisions à propos d'éléments de langage employés au cours de la présentation. Sur le marais salé, il est question d'activité ostréicole, il préfère le terme aquacole, compte tenu que le marais ne produit pas exclusivement des huîtres. A propos de l'irrigation, il relève l'emploi de l'expression « changement dramatique » qu'il juge inappropriée à laquelle il préférerait « changement fort »

Gérald VIAUD (CRC PC) : reprend la formulation du rapport de scénario tendanciel : « La restructuration et le remblayage peuvent avoir des impacts négatifs ». Il souhaite qu'une distinction soit faite entre les deux. Selon lui, la restructuration des claires participe à l'amélioration du fonctionnement hydraulique du marais.

Il réfute l'affirmation selon laquelle avant 2008 des mortalités de l'ordre de 40 à 50 % étaient observées sur les juvéniles ; il estime plutôt cette proportion à 10 %.

A propos de l'état des milieux, il n'est pas d'accord avec l'hypothèse de la stagnation. Sur le paramètre bactériologie, l'estuaire amont est déclassé en B depuis 2010 ; concernant les métaux lourds (cadmium), le déclassé en D a été évité de justesse en 2013. Il conclue à une dégradation de la qualité des milieux et souhaite qu'une enquête de terrain soit réalisée afin de connaître la source de ces pollutions.

Pascal FERCHAUD : indique qu'en matière de recherche des sources de contamination des actions ont déjà été entreprises et donne la parole à M. DAVID.

Jean-Philippe DAVID (SMASS) : rapporte des informations récentes données par IFREMER La Tremblade concernant le cadmium. Elles corroborent les propos de M. VIAUD et précisent qu'aujourd'hui le non-déclassé de la zone de production repose essentiellement sur les incertitudes des analyses. Sur la problématique microbiologique, il indique qu'une étude est en cours pour déterminer les sources de contamination des tributaires de l'estuaire amont que sont le Bertu et l'Ilate. D'ores et déjà, un émissaire a été identifié par son écoulement de temps sec comme vecteur d'un flux bactériologique sur le Bertu. La concentration de ses eaux en phosphates et la présence en quantité importante de bactéries fécales (120 000 e. coli/100 ml) laisse supposer un raccordement d'eaux usées domestiques sur le réseau pluvial. Les travaux réalisés aujourd'hui serviront de base à une étude portée par la DDTM17 et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Dominique TANTIN : précisant que l'intention de ses propos n'est pas de minimiser l'impact des rejets d'eau non-traitée dans le milieu, rapporte qu'il y a 20 à 30 ans l'assainissement sur le territoire était nettement moins performant et l'élevage beaucoup plus important. Il s'interroge

sur l'attention portée à des dysfonctionnements qu'il juge mineurs dans un contexte de dégradation plus profonde du milieu.

Pascal FERCHAUD : indique que ces travaux traduisent la volonté du SMASS de connaître de façon précise les sources de pollution, de façon à pouvoir traiter ces dysfonctionnements, certes marginaux, mais devant être corrigés.

Jean-Philippe DAVID : précise que la qualité microbiologique n'est pas abordée au travers d'un prisme « milieu », mais au travers d'un prisme « usages ». Les travaux actuels s'inscrivent dans le cadre de la réglementation sanitaire conchylicole, production destinée à la consommation humaine et sous-tendant un pan très important de l'économie locale.

Dominique TANTIN : reconnaît cette distinction et s'interroge sur le fait qu'en dépit d'une réglementation plus sévère, l'activité conchylicole connaisse plus de difficultés aujourd'hui qu'autrefois. Il suppose que si les huîtres se portaient mieux, la qualité du milieu devait être meilleure.

Jean-Philippe DAVID : met en garde sur ce point et précise que le suivi bactériologique n'a pas vocation à veiller à la santé des coquillages, mais à prévenir d'éventuelles épidémies de gastro-entérites chez les consommateurs de mollusques. Il précise qu'en l'état de la science, les mortalités ostréicoles ne sont pas liées à la concentration en e. coli dans les eaux, mais à un ensemble de facteurs.

Yvette THOMAS (Chambre d'Agriculture) : intervient à propos de la qualité des milieux. Elle souhaiterait que cette notion de qualité soit mesurée selon des paramètres consensuels entre les différents interlocuteurs. Elle déplore les échanges à ce propos qui, selon elle, souffrent d'un défaut de compréhension des problèmes de chaque parti. Elle rappelle que l'agriculture est largement tenue pour responsable des problèmes quantitatifs et qualitatifs rencontrés sur le bassin ; constats qu'elle ne nie pas. Néanmoins à ce propos, elle invite l'assemblée à s'interroger sur « *ce que l'on a voulu faire de l'agriculture et sur l'agriculture que l'on a voulu consommer* ». Elle précise que l'agriculture irriguée existe sur la Seudre par nécessité et que les agriculteurs la pratiquant le font pour répondre à des impératifs économiques. Elle regrette que le processus d'élaboration du SAGE fasse abstraction de la composante économique. Elle s'interroge sur l'avenir économique du territoire au vu des priorités en matière d'usage qu'elle considère orientées vers la production d'eau potable et le tourisme. Elle établit un parallèle avec la Vendée, selon elle aussi touristique que la Charente-Maritime, où d'autres choix politiques ont été faits.

A propos de l'assainissement, elle évoque les problèmes liés à l'état des canalisations et aux dysfonctionnements des postes de relèvement entraînant des fuites d'effluents dans le marais doux de St-Augustin.

Concernant la pollution par le cadmium, elle signale qu'elle n'est pas imputable à l'agriculture. Rebondissant sur cette problématique des métaux lourds, elle s'interroge sur les concentrations futures de cuivre dans les eaux induites par une augmentation des pratiques agricoles biologiques<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le sulfate de cuivre est un biocide autorisé en agriculture biologique

Dans ce contexte elle considère que l'agriculture doit tolérer en silence une situation dans laquelle elle est enterrée par défaut de réel projet dynamique. L'agriculture, considérée comme un trop gros consommateur d'eau, est à son sens, condamnée par la réduction des volumes alloués à l'irrigation et rien n'est mis en place pour inverser cette tendance.

Pascal FERCHAUD : rappelle que les contraintes quantitatives sont imposées à l'échelle nationale et qu'elles peuvent être envisagées de deux façons : passive et active. La seconde alternative constitue l'essence même du SAGE, ayant été créé pour établir collectivement un projet de territoire. Ainsi la CLE est une instance offrant la possibilité d'accompagner la réforme à venir.

Dominique TANTIN : rappelle qu'en matière d'économie, il convient de considérer les poids respectifs du tourisme, de l'ostréculture et de l'agriculture. Au sein de cette dernière, la plus-value économique de l'agriculture irriguée, qu'il considère modérée, justifie-t-elle l'impact très fort sur le milieu ?

Jean-Philippe DAVID : revient sur les propos d'Yvette THOMAS concernant l'absence de prise en compte de l'économie dans les réflexions autour de l'élaboration du SAGE. Il rappelle que le SMASS a engagé une étude importante, dont les résultats ont été présentés à la dernière CLE, visant à compléter le diagnostic du SAGE par une analyse socioéconomique détaillée de tous les secteurs d'activités liés à l'eau sur le bassin. Il souhaiterait connaître les attentes supplémentaires de Mme. THOMAS sur ce point.

Benoît BITEAU (Conseil Régional PC) : rappelle l'intérêt de l'analyse socioéconomique évoquée par M. DAVID, considérant toutes les activités économiques. Il insiste sur l'importance d'une réflexion globale pour la construction du SAGE permettant de ne pas hypothéquer une activité économique au profit d'une autre aussi intéressante soit-elle. Il rappelle également la hiérarchisation des usages de l'eau dictée par la loi sur l'eau : eau potable, milieux, activités économiques. Il considère que la SAGE, par ordre de priorité, doit traiter les problèmes inhérents aux deux premiers pour ensuite pouvoir aborder les usages économiques.

Jacky VERNOUX (CDC Marennes) : ajoute que la dimension économique est importante, mais doit être tempérée par des choix visant à préserver l'environnement en tant que support vital de l'Homme.

Jean-Philippe DAVID : souhaite compléter les réponses à Mme. THOMAS, notamment en précisant que la problématique de fuites d'effluents provoquées par rupture de canalisations ou dysfonctionnement des systèmes de relèvement, ayant été évoquées à plusieurs reprises au cours du processus d'élaboration du SAGE, ont bien été intégrées. La sécurisation de ces systèmes, notamment en milieu sensible constituera une des futures actions du SAGE.

Pascal FERCHAUD : indique qu'au niveau de l'Agglomération Royan Atlantique, un important programme de réhabilitation du réseau d'assainissement est en cours.

Jean-Philippe DAVID : intervient afin de lever une ambiguïté à propos des volumes prélevables pour l'irrigation ayant suscité, plus tôt dans la réunion, une réaction de l'assemblée. Il précise que ces volumes ne sont pas fixés par le SAGE et que ce dernier doit composer avec. Selon lui,

le processus d'élaboration du SAGE est l'occasion de s'interroger sur l'attitude à adopter pour envisager cette réforme et construire l'outil adapté aux besoins de chacun. Il invite la profession agricole et plus particulièrement les irrigants à considérer le SAGE comme une opportunité.

Benoît BITEAU : apporte une précision à propos de l'irrigation dont l'intérêt culturel n'est pas remis en cause, pas plus que le stockage d'eau en hiver. Il déplore vivement l'amalgame fait entre agriculteurs irrigants et maïsiculteurs. Ces derniers, constituant une minorité, orchestrent selon lui la résistance et prennent en otage l'ensemble d'une profession. Il rappelle l'intérêt du stockage d'eau en agriculture en insistant sur les interrogations suivantes : pourquoi, pour qui, qui finance et quelle gouvernance ?

Yvette THOMAS : revient sur les propos de M. BITEAU et justifie la résistance majoritairement relayée par les maïsiculteurs par le fait que cette culture est irriguée dans 80 % des cas. Elle ajoute que de plus le maïs est la plante ayant la meilleure réponse à l'irrigation estivale. Selon elle, l'irrigation du maïs a aussi une dimension « historique » et l'évolution culturelle n'est pas possible sur tous les types de sols. Elle souhaite exprimer au nom d'une profession les inquiétudes et la souffrance occasionnées par les perspectives des réformes visant à limiter l'eau prélevée l'été dans le milieu.

Jacky VERNOUX : relève les progrès réalisés par les agriculteurs en termes de pratiques et souligne le nombre important de molécules à usage phytosanitaire retirées du marché.

Gérald VIAUD : formule une remarque à propos de l'estimation de la production ostréicole, au sujet de laquelle le rapport indique une baisse de l'ordre de 30 % qu'il convient de distinguer de la diminution de commercialisation de l'ordre de 5 %/an depuis 2010. Cette différence est liée à la vocation d'affinage du bassin, lui permettant de commercialiser des huîtres en provenance d'autres bassins de production.

Il nuance également les propos concernant la diminution régulière depuis 30 ans du nombre d'entreprises ostréicoles. Aujourd'hui cette tendance semble s'inverser. Enfin, il ajoute une opinion personnelle à propos de la disparition progressive des très petites entreprises en témoignant que les nouveaux établissements apparaissant aujourd'hui sont de petites entreprises. Leur avantage serait, entre autres, une meilleure maîtrise des coûts de production.

Yvette THOMAS : exprime son inquiétude sur un sujet qui, selon elle, n'est pas suffisamment abordé d'une façon générale et dans le SAGE : les molécules pharmaceutiques. A l'inverse des produits phytosanitaires en agriculture pour lesquels les molécules et l'usage sont contrôlés, il n'existe aucun contrôle pour les produits pharmaceutiques pourtant présents dans le milieu.

Jean-Philippe DAVID : informe M. THOMAS que sa remarque, déjà entendue lors de précédentes CLE, a bien été entendue et que le suivi des molécules pharmaceutiques faisait partie des futures actions du SAGE. Il précise également que ce type de polluant n'est aujourd'hui que très peu, voire pas traité par les systèmes d'épuration conventionnels.

Elisabeth LEMOINE (SIAH BSA) : souhaite savoir s'il existe un indicateur sur le territoire dans le cadre du plan écophyto2018.

Benoît BITEAU : indique que le suivi a lieu à l'échelon national avec une déclinaison régionale. Il précise que depuis le lancement du plan [2008–NDLR] la dépendance française aux pesticides est plutôt sur une pente ascendante et ajoute que la région Poitou–Charentes n'échappe pas à cette tendance.

Il abonde dans le sens de M. THOMAS à propos des molécules médicamenteuses et de l'importance d'instaurer un suivi.

A propos des molécules phytosanitaires, il fait part à l'assemblée de sa volonté en matière d'homologation, procédure aujourd'hui dépourvue d'évaluation de toxicité sur le milieu marin. Il indique également que cette démarche ne tient pas compte de la toxicité des métabolites des molécules homologuées. Il illustre ses propos avec le glyphosate, qu'il qualifie de peu polluant au regard des autres molécules présentes sur le marché, et rappelle les effets dévastateurs de ses métabolites sur les milieux aquatiques.

Michel LACOUTURE : revient sur la problématique bactériologique. Considérant la résolution progressive des dysfonctionnements en matière d'assainissement et le déclin de l'élevage, l'état microbiologique de l'estuaire devrait tendre vers une amélioration. Il ajoute qu'il convient de nuancer le rôle de la Seudre dans les problématiques de l'ostréiculture du coureau d'Oléron, largement influencées par la Charente.

Pascal FERCHAUD : répond que sur le premier point, l'effort est indéniable et portera vraisemblablement ses fruits. Il introduit la problématique des eaux pluviales, représentant selon lui un enjeu important en matière de pollution, et notamment la délégation possible de leur gestion aux EPCI.

Michel LACOUTURE : indique que la loi de 2006 sur les territoires ruraux offre la possibilité aux collectivités de prélever un impôt pour traiter le pluvial. Il revient sur la problématique de déversement d'effluents bruts dans le marais de St–Augustin, phénomène qu'il confirme. Face à ce genre d'incident, il souhaite tempérer l'impact de quelques flux isolés sur le bassin du Bertu.

Gérald VIAUD : souhaite tempérer les propos de M. LACOUTURE à propos du rapport entre la Seudre et l'ostréiculture du coureau d'Oléron. Marennes–Oléron fournit 60 % des huîtres de Charente–Maritime, sur lesquels 40 % sont issus de la Seudre (soit environ 20 000 t). Il ajoute également que l'estuaire de la Seudre était la plus grande nurserie naturelle d'Europe. Aujourd'hui le captage est mauvais, les larves sont présentes en grande quantité, mais disparaissent des collecteurs en quelques jours.

Dominique TANTIN : aborde un paragraphe du rapport concernant une réflexion sur la définition du Débit Objectif d'Etiage. Il souhaite savoir s'il est question de l'emplacement de la station de mesure ou de la valeur du débit.

Jean–Philippe DAVID : indique que l'emplacement de la station de mesure fait débat à sa connaissance au moins depuis le début de la procédure d'élaboration du SAGE et que ceci figure dans tous les documents produits dans ce cadre. Il ajoute qu'aujourd'hui le bassin est doté d'une nouvelle station de mesure (en cours de calage) à Corme–Ecluse permettant de mesurer le débit plus en aval. Il précise qu'il est intéressant de conserver ces deux points de mesure dans

le sens où la station de St-André dispose d'un historique depuis 1971, même si certaines années sont réputées douteuses en termes de mesure.

Elisabeth LEMOINE : apporte à ce sujet une précision concernant les mesures douteuses et leur rapport avec le seuil de référence constitué par la canalisation d'eau potable traversant le lit du fleuve à St-André de Lidon. Le dispositif était affouillé et a fait l'objet d'une intervention et aujourd'hui les mesures sont de nouveau correctes.

Jean-Philippe DAVID : approuve et précise qu'il évoquait les données anciennes (1970 à 1985). Il interroge M. TANTIN pour connaître sa demande de précision sur le paragraphe évoqué précédemment.

Dominique TANTIN : souhaite que le terme « réflexion sur la définition du DOE » soit précisé, la réflexion porte-t-elle sur la localisation ou sur la valeur ?

Jean-François LEBOURG : à ce sujet indique que dans le cadre de la révision du SDAGE, le Secrétariat Technique de Bassin mènera une réflexion sur la pertinence des valeurs de DOE à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Les points problématiques feront l'objet d'investigation plus poussées (il ignore si la Seudre en fait partie). Ainsi, sur le principe, la réflexion évoquée dans le document semble pertinente.

Dominique TANTIN : s'interroge sur les masses d'eau dont l'atteinte du bon état est fixée à 2015, absentes du document de scénario tendanciel, ce qui représente selon lui une lacune majeure.

Jean-Philippe DAVID : répond que l'échéance 2015 est très proche et que le SAGE ne sera pas, ou tout juste, mis en œuvre à cette date. Ainsi, les masses d'eau concernées suivront leur évolution tendancielle avec un risque de non atteinte du bon état fixé par la DCE. Il ajoute que les masses d'eau concernées seront prioritaires en matière d'action du SAGE.

Jean-François LEBOURG : rebondit sur les propos précédents et s'interroge sur l'absence d'éclairage de l'analyse par rapport aux objectifs du SDAGE Adour-Garonne.

Jean-Philippe DAVID : lui répond que cette analyse ne figure pas dans le document de scénario tendanciel.

Jean-François LEBOURG : signifie que ce manque est compréhensible compte tenu du contexte de préparation de la révision du SDAGE engagée depuis environ un an. Il indique que de mars à mai 2013, les instances de bassin ont été amenées à préparer la révision de l'état des lieux, avec notamment une réévaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux. Il estime que le scénario tendanciel pourrait bénéficier de ces travaux dès leur finalisation (prévue dans les six mois à venir).

Cédric DIEBOLT : précise que lors de l'élaboration des scénarii contrastés, l'exercice sera fait à l'échelle des masses d'eau et que chaque masse d'eau identifiée comme problématique fera l'objet d'actions.

Benoît BITEAU : approuve la référence à la DCE au centre des précédents échanges et rappelle le montant des sanctions financières en cas de non atteinte du bon état : 40 millions d'€ forfaitaires puis des astreintes journalières. Il rappelle qu'indépendamment du poids économique des activités responsables des dégradations, celles à l'origine de la condamnation, seront contraintes par le cadre réglementaire à « revoir leur copie ». Selon lui, un des intérêts du SAGE est de pouvoir anticiper cette évolution nécessaire des pratiques, sans attendre qu'elle émane d'une obligation.

Michel LACOUTURE : rappelle que les exigences de résultats françaises ont été fixées de façon peu réaliste.

Elisabeth LEMOINE : admet le niveau élevé des exigences de bon état, mais précise qu'indépendamment de ces ambitions, certaines masses d'eau sont en mauvais état et qu'à minima leur dégradation doit être jugulée.

Dominique TANTIN : met en garde concernant le report d'atteinte des objectifs de bon état à 2021 en indiquant qu'ils ne seront pas satisfaits si les actions ne débutent pas tout de suite.

## **Vote**

---

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 21 (votants) + 4 (pouvoirs)

Le scénario tendanciel est approuvé à l'unanimité.

Le Président redonne la parole à Cédric DIEBOLT du Bureau d'études ASCONIT.

## **2. Hiérarchisation des enjeux**

---

Diaporama disponible en annexe 2

## **Recueil des remarques**

---

Dominique TANTIN : intervient à propos des espèces invasives et manifeste un certain désaccord avec la hiérarchisation de ce volet du SAGE. Il n'est pas convaincu qu'il faille considérer cet enjeu comme « moins important » notamment en considérant le rôle des espèces invasives (végétales et animales) sur l'évolution hydromorphologique du cours d'eau.

Elisabeth LEMOINE : précise qu'au niveau des actions du SAGE il faudra amorcer une réflexion sur les moyens et la gouvernance.

Cédric DIEBOLT : lui répond en approuvant sa remarque et l'informe que ce point a d'ores et déjà été intégré aux travaux en cours. Il en profite pour expliquer succinctement aux membres

de la CLE la logique des étapes suivantes d'élaboration découlant de la hiérarchisation précédemment présentée.

Benoît BITEAU : apporte une recommandation à la réflexion collective à propos des actions et des moyens à mettre en œuvre. Selon lui, les actions curatives de restauration seront indispensables et il faudra définir leur coût et le(s) porteur(s) de projet. Ceci étant, il insiste sur la nécessité d'engager rapidement des actions préventives de façon à avoir le moins recours possible à l'avenir à des actions curatives.

### **Vote**

---

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22 (votants) + 4 (pouvoirs)

La hiérarchisation des enjeux est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Florence DAUMAS du SMASS.

### **3. Présentation de l'étude « Estimation de la contribution des marais alluviaux au débit de la Seudre »**

---

Diaporama disponible en annexe 3

### **Recueil des remarques**

---

Pascal FERCHAUD : remercie Florence DAUMAS pour sa présentation qu'il estime remarquable d'un point de vue scientifique et pédagogique.

Benoît BITEAU : remercie également Florence DAUMAS pour son éclairage scientifique. Il apporte également une précision, issue de son expérience sur d'autres territoires, à propos de la problématique de minéralisation des tourbes liée à leur mise en culture. Il expose la conséquence en matière de tassement entraînant une diminution de la capacité de stockage d'eau et par conséquent de restitution en basses eaux. Enfin, il alerte sur les conséquences des cycles de déshydratation/regonflement des tourbes mises en culture ; même réhydratées, leur volume de regonflement n'atteint jamais le volume initial. Il estime que la tourbe représente un véritable enjeu en matière de stockage.

Jacques LEPINE (Syndicat des Eaux 17) : reconnaît l'intérêt de la démarche et l'objectivité de la présentation des résultats, pour lesquels des ordres de grandeur et non des valeurs sont affichés, conformément aux incertitudes induites par l'étude du milieu. Il reconnaît qu'il reste à préciser un certain nombre de points.

Dominique TANTIN : indique que si l'on considère la valeur minimum de contribution des tourbes, elle correspond (ramenée en litres par seconde) à peu près au DCR, soit la réalité observée sur le terrain lors des années sèches.

Yvette THOMAS : salue la qualité du travail et demande quelle suite sera donnée, ce travail sera-t-il utilisé dans les ateliers de travail pour la construction des scénarii contrastés ? Elle s'interroge sur l'appropriation de ce travail par les agriculteurs concernés. Elle estime qu'il faut prendre des précautions pour faire passer le message afin d'éviter un phénomène de rejet.

Pascal FERCHAUD : remercie Yvette THOMAS pour sa remarque et confirme que justement, ses préoccupations sont « l'esprit du SAGE ». La phase d'élaboration permet d'acquérir une connaissance, puis de la restituer aux usagers pour entraîner la réflexion, c'est un point qu'il juge d'une importance majeure.

Jean-Philippe DAVID : apporte une précision par rapport à l'utilisation de cette étude. Il rappelle que Florence DAUMAS a bien précisé qu'il s'agissait d'une étude visant à dégrossir le sujet et que les résultats présentés l'étaient avec toutes les réserves induites par les incertitudes. Aussi pour aller plus loin dans la connaissance, il faudra mener une étude complémentaire. Ce complément représentant un coût important, il ne sera réalisé qu'en fonction de la stratégie adoptée par la CLE pour construire le SAGE. Ce choix possible de la gestion des zones humides comme levier de la gestion quantitative nécessitera le « dimensionnement » dudit levier et appellera l'approfondissement des travaux de Florence DAUMAS.

Elisabeth LEMOINE : ajoute que l'amélioration de la connaissance est une chose nécessaire, mais que la certitude de détérioration des tourbes par la mise en culture peut déjà justifier la mise en place de « pratiques exemplaires » sur la base du volontariat et sur des secteurs identifiés comme plus intéressants que d'autres.

Jean-Philippe DAVID : rappelle qu'une session d'ateliers de travail destinés à la construction des scénarii contrastés aura lieu les 5 et 6 juin 2013. Il insiste sur l'importance de la préparation de ces séances et notamment par la consultation des documents prévus à cet effet, disponibles en téléchargement en suivant le lien figurant sur les invitations. Rappelant les objectifs ambitieux en matière de calendrier d'élaboration du SAGE, il juge très importante la phase de préparation des réunions et estime que les participants avertis garantissent une contribution efficace.

Le Président remercie l'assemblée pour la qualité des débats. L'ensemble des participants s'étant exprimé, Pascal FERCHAUD conclue la commission.

La séance est levée à 17h00.